

COMPTE-RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 AVRIL 2022 A 20H30.

L'an deux mil VINGT-DEUX le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 01/04/2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Florian COLLEY

Excusé : Sébastien PINZETTA (Procuration à Mathieu ANTOINE)

Absents : Hervé GOUILLON, Charlotte POUDEROUX

Secrétaire de séance : Delphine MATHIEU

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 28 Mars 2022 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1- Autorisation à signer le protocole transactionnel observatoire

Ce protocole est proposé aux parties, suite à l'expertise judiciaire qui a fixé les parts de responsabilités et également les montants des frais avancés par la commune ainsi que les frais de réparation. Selon le rapport d'expertise, 25% sont attribués à Groupe H (maitre d'œuvre), 25 % à Charpente Concept (bureau d'étude bois) et 50 % à l'entreprise charpente couverture NICODEX Ce protocole transactionnel permet de stopper l'action judiciaire et de gagner du temps pour peu que toutes les parties soient d'accord. Il est demandé la somme de 220 217,51€ couvrant les travaux de réparation ainsi que les différentes avances payées par la commune (frais d'expertise, travaux d'urgence). Cela impact le budget et le rend forcément plus important, car abonde en dépenses mais aussi en recettes. Il conviendra de lancer un marché public, pour que ce soit effectif dès cet automne dans l'idéal. **Jean-Pierre IMBERT** fait remarquer qu'au vu de l'augmentation des prix des matériaux, le marché devrait être lancé au plus tôt. Si ce n'est pas fait à l'automne 2022, ce sera pour 2023. Mais s'il y a un trop gros risque, le protocole ne sera pas signé. **Jacques ISNEL** demande qui surveillera les travaux ? **Mathieu ANTOINE** informe qu'il sera prévu une maîtrise d'œuvre. Et si le protocole n'est pas signé, ce sera sans doute une issue judiciaire. **Vote POUR à l'unanimité.**

2- Demande de subvention au département pour la signalétique horizontale et verticale

Cette demande auprès du Département comprend aussi bien la signalétique horizontale (peinture) que verticale (panneaux), pour une demande de 2 548,02€ soit 50 % du coût total. **Jean-Pierre IMBERT** demande si le passage piéton du Raux a été intégré dedans ? Oui, il avait été pris en compte dans le devis de 2020 sur lequel une subvention avait déjà été accordée. **Vote POUR à l'unanimité.**

3- Demande de subvention pour l'achat d'un chargeur déneigement auprès du Département

Il s'agit de modifier la demande de subvention auprès du département pour l'achat d'un chargeur de déneigement d'une valeur de 119 220€ : cette demande est d'un maximum de 50 000€. Au vu de la somme, il faudra faire un marché public. Attention car là aussi, les prix ont augmenté de + 10 % depuis l'année dernière sur le chargeur qui intéresse la commune, et encore +4 % dès ce lundi. Mais dans tous les cas, il faudra lancer un marché. **Vote POUR à l'unanimité.**

4- Accord de principe – eau potable régie des remontées mécaniques et travaux

Accord de principe pour alimenter la réserve collinaire de la station en l'alimentant avec le trop-plein de la réserve de St-Véran, car le remplissage n'est pas suffisant actuellement. Sans porter atteinte au réseau AEP de la commune, ni porter atteinte aux finances autrement que par le SIVU

des communes de Molines et St-Véran. Le dossier sera présenté en conseil et validé par délibération. Il ne s'agit que d'un accord de principe. Sont abordés également des travaux prioritaires sur pistes (liaison basse St-Véran/Molines et reprofilage de l'Inglin). **Jean-Pierre IMBERT** souhaiterait que cette délibération soit retirée, et d'abord discutée en réunion publique car concerne l'ensemble des St-Vérannais. Pour **Frédérique MARROU**, cela reste des actions prioritaires, vu le mal qu'ils ont à remplir la réserve, plus la liaison basse qui n'a pas pu être profilée (si la piste n'avait pas été inclinée de cette manière, la neige n'aurait pas fondue si vite). Or, cela embête **Jean-Pierre IMBERT** car il y a du passage sur des propriétés privées. **Mathieu ANTOINE** rappelle que le sujet a déjà été abordé en conseil municipal en discussion et est donc apparu dans un compte-rendu, les habitants ont pu prendre connaissance du sujet déjà. **Jacques ISNEL** insiste que ce ne sera pas le trop-plein qui sera utilisé, mais de l'eau potable actuellement payée 4cts, et il demande si l'Agence de l'eau est informée de ce projet ? **Mathieu ANTOINE** répond que si le projet se réalise, des compteurs seront installés, et l'eau ne sera pas payée 4cts mais 1cts qui plus est à la charge de la régie des remontées mécaniques. L'Agence de l'eau sera bien sûr informée par la régie lorsque le dossier sera monté. **Delphine MATHIEU** rappelle que sans la neige de culture, la station n'ouvrirait pas cette année, et cela reste l'économie du pays. Qu'il y ait de la reconnaissance pour les propriétaires terriens qui ont laissé leurs parcelles, oui, mais cela reste l'économie du pays sur l'ensemble de la saison d'hiver. **Mathieu ANTOINE** informe que la délibération n'est pas retirée, mais libre à **Jean-Pierre IMBERT** d'organiser une réunion publique sur ce sujet. **Mathieu ANTOINE** souhaite en organiser une sur le printemps pour aborder différents sujets, car à cause du covid il n'y en a pas eu. **Vote 1 CONTRE (Jean-Pierre IMBERT) et 7 POUR.**

ARRIVEE DE SEBASTIEN PINZETTA

5- Vote du budget de la commune

Les documents de travail (plus lisibles) sont présentés en annexe aux conseillers, mis à jour depuis le débat d'orientation budgétaire. Le budget est voté par chapitre, bien que le détail ait été travaillé en amont. La partie investissement est regardée plus en détail. 5 000€ ont été mis sur l'aire de jeux pour la rénover et la remettre à jour. La subvention complémentaire du département pour la borne de camping-car a été supprimée car non garantie. Le chargeur a été inscrit intégralement en dépense, et rien en recette puisque la subvention n'a pas encore été demandée. Les budgets sont équilibrés de la manière suivante :

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 1 018 086.42 € | 776 881.88 € |
| Excédent 001 | | 75 179.89 € |
| Restes à réaliser Dépenses | | 357 315.36 € |
| Total des Dépenses | 1 018 086.42 € | 1 209 377.13 € |
| Recettes | 806 586.52 € | 967 916.08 € |
| Restes à réaliser Recettes | | 241 461.05 € |
| Excédent 002 | 211 499.90 € | |
| Total Recettes | 1 018 086.42 € | 1 209 377.13 € |

Attention, cela reste un budget primitif, certaines opérations ne se réaliseront certainement pas, et le budget est différent de la « caisse » de la commune, de sa trésorerie réelle.

Vote POUR à l'unanimité.

Jean-Pierre IMBERT, Mathieu ANTOINE et Jacques ISNEL présentent aux autres conseillers les devis reçus pour la recherche d'un véhicule utilitaire pour la commune.

6- Vote des subventions

Etant présidente de l'association Lou Pitchounet et afin de ne pas influencer le vote, **Delphine MATHIEU** ne prend pas part à cette délibération. Présentation des subventions par **Mathieu ANTOINE** qui sont les mêmes qui ont été discutées lors du débat d'orientation budgétaire, avec une augmentation de la subvention de Festi pour la prise en charge d'un salaire. **Jean-Pierre IMBERT** souhaite une subvention pour l'amicale des pompiers. 300€ leur seront donc attribués. **Sébastien PINZETTA** a été sollicité par les jeunes du village qui demande une subvention pour acheter du matériel pour la salle des jeunes. Or, tant qu'ils ne sont pas structurés par une association, qui était existante avant, en refaisant un bureau, en recadrant tout cela, comme cela avait d'ailleurs été demandé il y a 1an par le maire, ils ne pourront pas se voir attribuer une subvention par la commune. **Vote POUR à l'unanimité.**

7- Vote du taux des taxes locales

Rappel : depuis 2021, il n'existe plus de taxe départementale sur les propriétés bâties, uniquement une part communale. Le maire propose à ce qu'il n'y ait aucune augmentation des taxes encore en 2022. La taxe foncière reste à 49,85 %, celle des non bâti 130,80 %. **Vote POUR à l'unanimité.**

8- Vote du budget de la Maison du Soleil

Pas de modification sur les recettes de 2021 (12 500€ prévus), simplement le report d'excédent qui a légèrement baissé. Les dépenses ont donc légèrement baissé également :

| | Fonctionnement |
|---------------------------|--------------------|
| Dépenses | 35 591.46 € |
| Déficit 001 | |
| Total des Dépenses | 35 591.46 € |
| Recettes | 12 350.00 € |
| Excédent 002 | 23 241.46 € |
| Total Recettes | 35 591.46 € |

Vote POUR à l'unanimité.

9- Modification tarif « abonnement annuel » de la bibliothèque

Proposition de s'harmoniser au tarif des autres bibliothèques, en passant de 4 à 5€ pour l'abonnement annuel de la bibliothèque. Les autres tarifs (photocopies, vente de livres etc.) restent inchangés. **Vote POUR à l'unanimité.**

10- Période de fonctionnement du service d'accueil saison estivale 2022

Proposition qui avait déjà été abordée en discussion lors d'un précédent conseil municipal, à savoir de rallonger la période d'accueil afin de filtrer le flux de voitures en bas du village. **Mathieu ANTOINE** propose de prolonger du 15 Juin au 15 Septembre, le nombre d'agents sera dispatché en fonction des besoins. **Sébastien PINZETTA** pense que ça ne sera certainement pas rentable pour la commune mais pourtant nécessaire. **Jean-Pierre IMBERT** demande si la navette de Clausis commencerait en même temps ? **Mathieu ANTOINE** répond que des devis ont été demandés par la Communauté de communes pour la circulation de la navette sur ces mêmes dates. C'est encore en discussion, il faut que la Communauté de communes accepte. Une réunion est prévue la semaine prochaine. Navette ou pas, l'accueil fonctionnera sur les dates indiquées. **Florian COLLEY** demande si cela signifie que les gens ne pourront pas aller au refuge autrement qu'à pieds s'il n'y a pas la navette ? **Mathieu ANTOINE** répond qu'ils pourront à condition d'avoir le macaron séjour. **Vote POUR à l'unanimité.**

Discussions

Frédérique MARROU informe de la dernière réunion du SIVU où un bilan sur la saison a eu lieu. 45 000€ sont versés chaque année par Molines et St-Véran, au SIVU, pour les emprunts (télésiège, réserve collinaire etc.). Le SIVU a demandé à faire une provision déjà cette année, pour les années suivantes pour le déficit éventuel, à hauteur de 15-20 000 €. Dans tous les cas, cela a été inscrit au budget, mais **Mathieu ANTOINE** souhaite que la demande soit faite par écrit par le président du SIVU, pas seulement à l'oral.

Mathieu ANTOINE redemande aux conseillers leur accord, ou non, de couper les deux arbres, place de l'église au-dessus du parking, déjà abordés lors du dernier conseil en discussion ?

Sébastien PINZETTA et **Frédérique MARROU** trouvent dommage de couper les deux arbres, car il n'y en a pas beaucoup. Selon **Jean-Pierre IMBERT**, le mélèze peut attendre, mais le pin doit être urgemment coupé. Les autres conseillers sont d'accord pour le pin, mais pas pour les deux d'un coup. La majorité des conseillers étant contre la coupe du mélèze, mais pour celle du pin, **Mathieu ANTOINE** va renégocier l'abattage du pin avec l'élagueur.

CLOTURE DE SEANCE 22H